

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> FORM. LING. - LANG. TRAINING QUEBEC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E6MON-130001/A	<b>Date</b> 2014-01-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E6MON-13-0001	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>File No. - N° de dossier</b> MTA-3-36356 (739)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTA-739-12516	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2013-12-02	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-30</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Carpentier, Patricia	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mta739
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3505 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

## MODIFICATION 3

1) Concernant la pièce jointe 2 de la Partie 3 de la demande d'offres à commandes (DOC), veuillez svp communiquer par courriel avec le responsable de l'offre à commandes (patricia.carpentier@tpsgc-pwgsc.gc.ca) pour obtenir la version la plus récente du document excel (évaluation financière).

2) Voir ci-joint des questions et les réponses associées.

3) Suite à la réponse à la question 2 (voir questions et les réponses associées ci-joint), le texte ci-dessous est ajouté à la fin du TO 1.2 à la page 23 de 63 de la DOC.

Aux fins de l'évaluation du critère technique obligatoire TO 1.2, l'Offrant doit supposer que l'ensemble de la formation identifiée au TO 1.1 se donnera chez l'offrant. Les ratios suivants ont été établis pour le calcul du nombre minimum de salles de classe nécessaires :

Formation de groupe à temps plein : une (1) salle de classe pour chaque groupe à temps plein.

Formation de groupe à temps partiel : une salle de classe par deux (2) groupes à temps partiel (le nombre minimum de salles de classe nécessaire est calculé en fonction du nombre d'heures maximum d'enseignement par semaine, soit 14 heures).

Formation individuelle à temps plein : une (1) salle de classe pour chaque apprenant à temps plein.

Formation individuelle à temps partiel : une salle de classe par deux (2) apprenants à temps partiel (le nombre minimum de salles de classe nécessaire est calculé en fonction du nombre d'heures maximum d'enseignement par semaine, soit 14 heures).

*Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.*

## QUESTIONS ET RÉPONSES ASSOCIÉES

### QUESTION 1

Pour les conseillers pédagogiques :

Pour le critère TO 2.3.1, vous demandez de choisir le profil a) ou b) pour les conseillers pédagogiques.

Exemple : nous avons un conseiller pédagogique X qui a un profil 2.3.1 a).

TO 2.2 et 2.3		Compétences et qualifications des conseillers pédagogiques proposés (veuillez cocher la case du profil pour lequel le conseiller pédagogique doit être évalué)			
Nom du conseiller pédagogique	Principal (P) ou Substitut (S)	TO 2.3.1			
		a) Baccalauréat universitaire ET expérience en supervision	b) Baccalauréat universitaire ET expérience en tant que ressource enseignante	Nombre total d'heures d'expérience depuis janvier 2007	Niveau d'éducation
Mr X	P	x		2000 heures	Baccalauréat (Canada)

Ensuite, pour le critère coté TC 2.1, vous indiquez que le maximum de point est de 40.

Pour le profil supervision, il y a 15 points attribués pour plus de 1200 heures de supervision (max) et 10 points pour les programmes utilisés (= 25 points).

Pour le profil enseignement, 15 points sont attribués pour plus de 3600 heures d'enseignement et 10 points pour les programmes utilisés (= 25 points).

De ce fait, pour arriver à un total de 40 points, il faudrait que le conseiller pédagogique ait les 2 profils à la fois (supervision et enseignement) alors qu'au critère TO 2.3.1, il est demandé de **choisir** entre les 2 profils. Ce qui donnerait, un maximum de 25 points et non 40 points pour chacun des 2 profils.

TC 2.1 Conseillers pédagogiques principaux			
Noms des conseillers pédagogiques principaux	2.1 A) depuis janvier 2007, le nombre total d'heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes	2.1 B) depuis janvier 2007, le nombre total d'heures d'expérience en supervision de ressources enseignantes	2.1 C) les programmes de formation linguistiques utilisés
Mr X		2000 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF<sub>2</sub>A et B,</li> <li>• PFL<sub>2</sub>C</li> <li>• CEWP</li> </ul>

Y a-t-il donc une erreur dans le barème de points ou faut-il que le conseiller pédagogique cumule les 2 expériences (enseignement et supervision)?

## RÉPONSE 1

Rx : Pour satisfaire au critère d'évaluation obligatoire TO 2.3.1, l'offrant doit répondre aux exigences du profil 2.3.1 a) OU 2.3.1 b). Pour obtenir le pointage maximum de 40 points au TC 2.1 et TC 2.2, le conseiller pédagogique proposé doit avoir les deux profils à la fois (supervision et enseignement).

## QUESTION 2

Nous aurions quelques questions concernant la pièce jointe 1 de la partie 4, TO1 capacité de l'offrant.

Il est indiqué au point 1, que pour la zone géographique de Montréal, la capacité en volume de l'offrant ((capacité totale de groupes ou apprenants (pour la formation individuelle) que l'offrant propose de former simultanément pendant la période de l'OC, y compris les périodes de prolongation)). Pour que son offre soit considérée recevable, un offrant doit avoir une capacité minimale comme suit :

Un groupe pour la formation à temps plein, de cinq groupes pour la formation à temps partiel, de cinq apprenants pour la formation individuelle à temps partiel et d'un apprenant pour la formation individuelle à temps plein.

Il est également mentionné au point 2 que les quantités de salles offertes doivent correspondre à la capacité stipulée par l'offrant pour répondre au point 1.

Est-ce que cela revient à dire qu'il faut avoir 12 salles de classes afin de répondre minimalement au point 1, car il n'est pas mentionné où auront lieu ces formations?

## RÉPONSE 2

**La note ci-dessous sera ajoutée à la fin du TO 1.2, de la pièce-jointe 1 de la Partie 4 de la DOC:**

Aux fins de l'évaluation du critère technique obligatoire TO 1.2, l'Offrant doit supposer que l'ensemble de la formation identifiée au TO 1.1 se donnera chez l'offrant. Les ratios suivants ont été établis pour le calcul du nombre minimum de salles de classe nécessaires :

Formation de groupe à temps plein : une (1) salle de classe pour chaque groupe à temps plein.

Formation de groupe à temps partiel : une salle de classe par deux (2) groupes à temps partiel (le nombre minimum de salles de classe nécessaire est calculé en fonction du nombre d'heures maximum d'enseignement par semaine, soit 14 heures).

Formation individuelle à temps plein : une (1) salle de classe pour chaque apprenant à temps plein.

Formation individuelle à temps partiel : une salle de classe par deux (2) apprenants à temps partiel (le nombre minimum de salles de classe nécessaire est calculé en fonction du nombre d'heures maximum d'enseignement par semaine, soit 14 heures).

### **QUESTION 3**

L'offrant doit soumettre une offre distincte pour chaque zone géographique..." . Voulez-vous dire que nous devons soumettre une offre pour chacun des zones géographiques ou ne pas soumettre du tout, ou pouvons-nous soumettre des offres uniquement pour les zones où nous savons que nous pouvons offrir des services en ayant par exemple des salles disponibles pour les zones requises? Par exemple, nous avons des salles a Montréal, donc nous voulons seulement soumettre pour Montréal et envisageons aussi soumettre pour des régions où le fournisseur n'a pas l'obligation d'avoir des salles. Est-ce possible?

### **RÉPONSE 3**

Tel qu'indiqué à l'article 1 de la Partie 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES de la Demande d'offre à commandes, "Les offrants peuvent proposer des taux pour l'une, plusieurs ou toutes les zones géographiques identifiées à l'article 10.0 – Lieu de prestation de la formation des apprenants prévue à la Section I - Besoins des Annexes A1, A2 et A3 – Énoncé des travaux".